

Conseil des commissaires

À une réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, tenue le 18 septembre 2018, à 19 h, à son centre administratif situé au 70, rue des Oblats Est, Rouyn-Noranda, Québec, sont présents :

M. Henri Bégin
Mme Doris Bergeron
M. Yves Dumulon
Mme Samia El Hamri
M. René Forgues

M. Jean-Pierre Frelas
Mme Claudette Latreille
Mme Mireille Vincelette

M. Michel Labelle (commissaire-parent primaire)
M. Arthur Leclerc (commissaire-parent secondaire)
Nathalie Tremblay (commissaire-parent EHDAA)

Est absent : M. Steve Jolicoeur

Tous commissaires formant quorum, sous la présidence de M. Daniel Camden

Assistent aussi à la réunion :

M. Yves Bédard, directeur général
M. Vincent Boutin, directeur du Service des ressources humaines
Mme Lyne Garneau, secrétaire générale
Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice des Services éducatifs
Mme Édith-Martine Lapierre, directrice du Service des ressources matérielles
M. Stéphane Morrissette, directeur adjoint

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

CC-3242

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Samia El Hamri, d'adopter l'ordre du jour, en ajoutant le point 6.10 Recours collectif – Désignation du webmestre et de l'administrateur externe, 7.3 Élection au conseil étudiant et 7.4 Commissaire représentant l'école *La Grande Ourse*, ce qui est résolu à l'unanimité.

3. Vérification des suites données et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 28 août 2018.

Le directeur général indique que les suites ont été données à la réunion mentionnée en titre.

CC-3243

Il est proposé par Arthur Leclerc, appuyé par Doris Bergeron, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 28 août 2018, ce qui est résolu à l'unanimité.

4. Demandes verbales de l'assistance

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

5. Rapport des comités de travail

5.1 Comité de vérification

Henri Bégin fait un résumé des points traités au comité de vérification.

Conseil des commissaires

5.2 Comité des ressources humaines

Yves Dumulon fait un résumé des points traités au comité ressources humaines.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Claudette Latreille fait un résumé des points traités au comité de gouvernance et d'éthique.

6. Décision (points nécessitant une résolution)

6.1 Adoption des comptes

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

6.2 Attribution de contrats

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

6.3 Approbation de dépenses

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

6.4 Demande d'autorisation d'un budget déficitaire

Considérant que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser la Commission scolaire de Rouyn-Noranda à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

Considérant que la Commission scolaire de Rouyn-Noranda prévoit adopter un budget déficitaire pour l'exercice 2018-2019 dont les dépenses excèdent les revenus de 553 712 \$;

Considérant que ce déficit d'exercice excède de 553 712 \$ la limite permise d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2017 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2017 soit 0 \$;

Considérant la présentation effectuée par le directeur du Service des ressources financières auprès du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime du comité de vérification;

Il est proposé par Henri Bégin, appuyé par Nathalie Tremblay, qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'autoriser la Commission scolaire de Rouyn-Noranda à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 553 712 \$ la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2017 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2017, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées, ce qui est résolu à l'unanimité.

Conseil des commissaires

6.5 Modification à l'organigramme – Poste de magasinière ou magasinier à l'école La Source

Considérant le départ à la retraite de la personne titulaire du poste de magasinier à l'école La Source, le 14 août 2018;

Considérant les analyses en cours quant aux besoins de l'école La Source;

Considérant que la convention collective du personnel de soutien ne permet à la Commission scolaire d'abolir un poste qu'au départ de son titulaire ou au 1er juillet de chaque année;

Considérant la présentation effectuée par le directeur du Service des ressources humaines auprès du comité ressources humaines et la recommandation unanime des membres;

CC-3245

Il est proposé par Doris Bergeron, appuyée par Michel Labelle, d'abolir le poste de magasinière ou magasinier à l'école La Source, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.6 Modifications apportées à la Politique relative à la rémunération des commissaires (P-02-RF)

Considérant le décret 753-2018 du 13 juin 2018 visant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire;

Considérant la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique compte tenu des éléments présentés par la secrétaire générale;

CC-3246

Il est proposé par Yves Dumulon, appuyé par Mireille Vincelette, d'adopter les modifications apportées à la politique P-02-RF, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.7 Ministère du Revenu du Québec – ClicSÉQR

6.7.1 Ministère du Revenu du Québec - ClicSÉQR - Inscriptions

CC-3247

Il est proposé par Arthur Leclerc, appuyé par Claudette Latreille, d'autoriser Mme Katy Mercier à :

- inscrire la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (CSRN) portant le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1021276606 aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de la CSRN à *clicSÉQR – Entreprises*;
- gérer l'inscription de la CSRN à *Mon dossier pour les entreprises* et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier*, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de la CSRN et agir au nom et pour le compte de la CSRN, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la CSRN pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de

Conseil des commissaires

communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne.

Ce qui est résolu à l'unanimité.

6.7.2 Ministère du Revenu du Québec - ClicSÉCUR - Administrateurs multiples

CC-3248

Il est proposé par Samia El Hamri, appuyée par Yves Dumulon, d'autoriser M. Yves Bédard, directeur général, à signer au nom de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda (CSRN) les documents requis pour l'inscription à *clicSÉCUR* et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à M. Bédard les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à *clicSÉCUR*.

Ce qui est résolu à l'unanimité.

6.8 Modifications apportées à certains actes d'établissement

Considérant la résolution CC-3227 adoptée le 19 juin 2018;

Considérant qu'une demande a été faite à la Banque des immeubles des commissions scolaires (BICS) pour obtenir un code d'immeuble pour le Centre Ressources jeunesse et que nous sommes toujours en attente dans ce dossier;

Considérant que le Pavillon Quémont n'est plus un immeuble reconnu par GDUNO comme lieu de formation;

Considérant les éléments précédents et les demandes de corrections soulevées par le système de Gestion des données uniques des organismes (Système GDUNO) à certains actes d'établissement;

CC-3249

Il est proposé par Nathalie Tremblay, appuyé par Jean-Pierre Frelas, d'adopter les actes d'établissement suivants en prenant compte des modifications apportées:

- école La Source : retrait de l'immeuble Centre Ressources Jeunesse
- école D'Iberville : retrait de l'immeuble Centre Ressources Jeunesse
- centre Élisabeth-Bruyère : retrait de l'immeuble Centre Ressources Jeunesse
- centre Polymétier : retrait de l'immeuble Pavillon Quémont

Ce qui est résolu à l'unanimité.

6.9 Affiliation au Réseau du sport étudiant Abitibi - Témiscamingue

Considérant que selon les règlements et statuts du Réseau du sport étudiant (RSEQ), les établissements des niveaux primaires et/ou secondaires, membres actifs de la corporation, désigne l'instance régionale du sport étudiant de leur région respective comme leur représentation au sein du RSEQ;

Considérant que la région de l'Abitibi-Témiscamingue n'a plus d'instance régionale du sport étudiant;

Considérant que le mandat du RSEQ Abitibi-Témiscamingue est assuré à la satisfaction des membres de la région depuis plusieurs années par Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue;

Conseil des commissaires

CC-3250

Considérant que cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda aux buts que poursuit le Réseau du sport étudiant du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

Il est proposé par Doris Bergeron, appuyée par Michel Labelle, que la Commission scolaire de Rouyn-Noranda désigne Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue comme son représentant au sein du RSEQ pour la région et paie une affiliation de base de **600,00 \$**, en plus d'une cotisation de **0,35\$** per capita pour la clientèle primaire et secondaire de la commission scolaire, et ce, **au 30 septembre de 2017**, pour un total de **2404,25 \$** (5155 élèves) à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue en lien avec les mandats du RSEQ, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.10 Recours collectif - Désignation du Webmestre et de l'Administrateur externe

Considérant l'Entente de principe intervenue le 28 juin 2018 entre la Représentante et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » (ci-après « Entente »);

Considérant le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente;

Considérant que l'Entente prévoit la désignation d'un Webmestre conformément à l'article 4.5 de l'Entente;

Considérant que la commission scolaire doit déterminer si elle s'auto-administre ou si elle désigne un Administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'Entente;

Considérant que la désignation du Webmestre, de l'Administrateur externe et du Vérificateur externe, le cas échéant, devra être entérinée par la Cour supérieure dans les 45 jours de la date du jugement conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018;

Considérant que le tribunal entérinera, le 12 octobre 2018, le choix du Webmestre, de l'Administrateur externe et du Vérificateur externe, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018;

Considérant que le Webmestre, l'Administrateur externe et le Vérificateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal;

Considérant le paragraphe 146 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel ordonne au Webmestre, au Vérificateur à être désignés en vertu de l'Entente et à l'Administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente;

Considérant l'article 42.1 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RLRQ c. C-65.1, r.4) permettant la conclusion d'un contrat de services de gré à gré en de telles circonstances;

Considérant le Règlement sur la délégation de pouvoirs et la Politique d'approvisionnement en biens, services et construction et la possibilité pour le conseil des commissaires d'y déroger pour un cas spécifique;

Considérant les circonstances exceptionnelles en l'espèce;

Considérant que le montant exact des services demeure approximatif et pourrait être inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

Conseil des commissaires

CC-3251

inc.;
Considérant l'offre de service de Collectiva : Services en recours collectifs

Considérant l'offre de service de la Société GRICS;

Il est proposé par Samia El Hamri, appuyée par Henri Bégin :

de retenir la firme Collectiva : Services en recours collectif inc. à titre de Webmestre;

de retenir la firme Collectiva : Services en recours collectifs inc. à titre d'Administrateur externe;

de retenir les services de la Société GRICS ;

et d'autoriser le directeur général, ou le président, à signer tout document pour donner effets aux présentes, ce qui est résolu à l'unanimité.

7. Orientation / Consultation / Reddition de comptes

7.1 Statistiques de présence aux réunions du conseil

Lyne Garneau dépose les documents faisant état des statistiques concernant les présences aux réunions du conseil des commissaires ainsi que la durée des rencontres pour l'année scolaire 2017-2018.

7.2 Recensement des entités – Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)

Lyne Garneau informe du recensement que le RARC doit effectuer pour se conformer à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor et vérifie les représentations qui sont effectuées par les commissaires sur divers conseil d'administration.

7.3 Élection au conseil étudiant

Mireille Vincelette, au nom de Keven Lambert, sollicite l'aide des commissaires pour donner un coup de main lors de la journée des élections du conseil des élèves qui se tiendra le 16 octobre 2018.

7.4 Commissaires représentant l'école La Grande Ourse

Daniel Camden vérifie l'intérêt des commissaires à représenter l'école *La Grande Ourse*. Jean-Pierre Frelas se dit intéressé.

8. Informations

8.1 Direction générale

Yves Bédard informe les commissaires des dossiers qui sont en cours au niveau de la direction générale.

8.2 Secrétariat général

Conseil des commissaires

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

9. Rapport des commissaires-parents

9.1 Comité EHDAA

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

9.2 Comité de parents

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

10. Information des organismes

10.1 Association des commissions scolaires de l'A-T

Henri Bégin présente les dernières nouvelles de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue.

10.2 Fédération des commissions scolaires du Québec

Le président présente les dernières nouvelles de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

11. Rapport des représentations effectuées

Les membres font rapport des représentations effectuées.

12. Levée de la réunion

Il est proposé par Nathalie Tremblay, appuyée par Claudette Latreille, de lever la réunion, ce qui est résolu à l'unanimité.

Il est 20 h 50 lorsque se termine la réunion.

Daniel Camden,
Président

Lyne Garneau
Secrétaire générale